



# RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

**Séance plénière du CESR du mardi 18 novembre 2008**

**Avis du CESR sur la modulation de la taxe intérieure  
sur les produits pétroliers (T.I.P.P.)  
sur saisine de M. le Président du Conseil Régional  
en date du 7 novembre 2008  
Adopté à l'unanimité, sauf 12 voix contre et 1 abstention**

Le Conseil Régional est amené à se prononcer sur la modulation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour la dernière fois dans la période triennale qui a été accordée aux Régions.

Le CESR est attentif au résultat des négociations européennes qui pourraient autoriser la poursuite de cette modulation dont la recette est affectée par l'exécutif régional à une opération de longue durée : le remboursement du grand emprunt qui financera la contribution régionale à la réalisation de grandes infrastructures irriguant nos bassins d'emplois.

Le CESR a pris en compte l'engagement des premiers crédits pour de grands travaux de réfection sur le port de Boulogne-sur-mer, mais il est attentif également à l'élaboration de la suite de la programmation de l'ensemble de ces infrastructures.

Le CESR se montre également soucieux de la pérennité des offres de services des groupes bancaires européens pour le financement de ces grands projets ainsi que des conditions qu'ils seront amenés à exiger dans le nouveau contexte financier mondial.

Dans l'instant présent, compte tenu des circonstances économiques difficiles, le CESR ne peut qu'encourager le Conseil Régional à se concentrer sur les investissements facteurs de développement et dans l'attente de leur engagement à poursuivre la " sanctuarisation " de ces recettes.